



**Bruxelles, le 8 novembre 2019
(OR. fr)**

13947/19

DIPL 25

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Remplacement du Chef de la Mission de la Nouvelle Zélande auprès de l'Union européenne - agrément de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Carl Allan REAICH en remplacement de Monsieur David leslie Taylor

Par lettre parvenue le 8 octobre 2019, la Commission européenne a porté à la connaissance du Conseil que la Mission de la Nouvelle Zélande auprès de l'Union européenne lui avait fait connaître l'intention de son gouvernement de désigner Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Carl Allan REAICH comme Chef de la Mission de ce pays auprès de l'Union européenne, en remplacement de Son Excellence Monsieur David Leslie Taylor.

La Commission a donné son accord à la désignation de Monsieur Carl Allan REAICH comme Chef de la Mission de la Nouvelle Zélande auprès de l'Union européenne.

Conformément à la procédure convenue par échange de lettres en date des 3 et 9 novembre 1966, l'accord du Conseil relatif à l'agrément de Monsieur Carl Allan REAICH en qualité de Chef de la Mission de la Nouvelle Zélande auprès de l'Union européenne, sollicité par communication n° CM 4292/19 en date du 8 octobre 2019, a été acquis à la date du 7 novembre 2019. Cet accord a été communiqué à la Commission.

L'accréditation prendra effet par la remise des lettres de créance au Président du Conseil européen et au Président de la Commission.